

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 18 MAI 2010

Chers Actionnaires, Mesdames, Messieurs,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre L'HOEST, Administrateur-Délégué de EVS.

Ce dernier demande à Monsieur Jacques GALLOY, qui accepte, de remplir le rôle de secrétaire.
L'assemblée choisit 2 scrutateurs : Messieurs PETERGES et RASKIN qui acceptent.

Le président attire l'attention sur les points suivants:

1. Les convocations ont été expédiées par courrier postal le 23 avril 2010 et les procurations sont disponibles sur le site web du groupe depuis lors. Les convocations dans la presse pour cette assemblée ont été publiées dans:

- LE MONITEUR BELGE : vendredi 23 avril 2010
- LE TIJD : vendredi 23 avril 2010
- L'ECHO : vendredi 23 avril 2010

Les numéros justificatifs des journaux sont déposés sur le bureau et vérifiés par les scrutateurs.

2. Les actionnaires nominatifs ont été individuellement convoqués par lettre ou courrier électronique daté du 23 avril 2010. L'exemplaire de la lettre missive est déposée sur le bureau.
3. Tous les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre de titres pour lesquels ils prennent part au vote sont mentionnés sur la liste de présence ; Les scrutateurs procèdent à la vérification de la liste de présences ainsi que des documents déposés sur le bureau – attestations de dépôts et procurations. Les scrutateurs s'assurent en particulier que les procurations et les chaînes de procurations au travers d'intermédiaires sont effectivement signées par les bénéficiaires économiques finaux comme le prévoit la convocation.

La liste de présence établit que le nombre des actionnaires présents ou représentés s'élève à 49 réunissant 3.177.692 parts sociales disposant du même nombre de voix, soit 23.3% du capital social.

Les membres du Bureau contrôlent définitivement la liste de présences et la signent. Les actionnaires signent cette liste.

L'Assemblée déclare que toutes les formalités ont été remplies et qu'elle est dès lors valablement constituée et apte à délibérer sur son ordre du jour, qui contient les sujets suivants à traiter ainsi que les **propositions de décisions**:

1. Prise de connaissance du **Rapport de Gestion** du Conseil d'Administration combiné pour les comptes annuels et pour les comptes consolidés de l'exercice 2009.
2. Prise de connaissance **des Rapports du Commissaire** pour les comptes annuels et pour les comptes consolidés de l'exercice 2009.
3. Présentation et approbation des **comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2009**, et affectation du résultat.
Proposition de décision : approbation des comptes annuels de l'exercice 2009 et de l'affectation du bénéfice net de EUR 27.517 milliers de la manière suivante :

- prélèvement de EUR 6.321 milliers sur les réserves disponibles.
- distribution d'un dividende brut de EUR 2,48 par action (soit un total de EUR 33.586 milliers), stable par rapport à l'an dernier, dont EUR 1,00 a déjà fait l'objet d'un dividende intérimaire le 26 novembre 2009 par détachement du coupon n°9 (code ISIN BE0003820371). Il en résulte un dividende brut final de EUR 1,48 (soit un total de EUR 20.025 milliers) par action payable auprès de la banque ING, hormis les actions propres détenues par la société en date de détachement de coupon,

soit le jeudi 27 mai 2010, par détachement du coupon n°10 (code ISIN BE0003820371), la date de paiement du coupon étant le mardi 1 juin 2010;

- communication d'un projet d'acte d'adhésion (plan de participation bénéficiaire) à l'assemblée. Approbation du plan de participation bénéficiaire sous forme de distribution d'actions EVS BROADCAST EQUIPMENT S.A. relatif à la répartition des bénéfices de l'exercice comptable clôturé le 31 décembre 2009 et par conséquent l'attribution, moyennant le respect de ses obligations fiscales par la société, à tous les collaborateurs d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA ayant été engagés par le groupe avant le 1 janvier 2009, d'une participation bénéficiaire sous forme de distribution de 30 (trente) actions (nettes) d'EVS BROADCAST EQUIPMENT S.A. (coupon n° 10 attaché) et, à tous les collaborateurs d'EVS BROADCAST EQUIPMENT S.A. ayant été engagés au cours de l'année 2009, d'une participation bénéficiaire sous forme de distribution de 15 (quinze) actions (nettes) d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA (coupon n° 10 attaché), au prorata de leur temps d'occupation; Ce plan concerne 200 personnes maximum;

Une copie du projet d'acte d'adhésion pourra être obtenue dans les délais prévus par la loi par tous les actionnaires sur simple demande, et avec la preuve de leur actionnariat, auprès de la société: corpcom@evs.tv ou +32 (4) 361 7014.

4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

Proposition de décision: décharge donnée aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.

5. Renouvellement du mandat de Commissaire

Proposition de décision: Renouvellement du mandat de BDO Réviseurs d'entreprises SCC (B-00023) Elsinore Building-Corporate Village, Avenue Da Vinci 9 - Box E.6. - 1935 Bruxelles - Zaventem, représenté par Félix FANK (F-01438), Réviseur d'Entreprise Belge, pour un mandat de 3 années pour des honoraires annuels forfaitaires de EUR 42.500 par an, montant non indexable et hors TVA.

6. Nominations et renouvellements de mandats d'administrateurs

- Constaté que Cytindus S.A., représentée par Michel Delloye, et Pierre Rion ne demandent pas le renouvellement de leur mandat d'administrateur

Propositions de décisions de renouvellement:

- Renouveler le mandat de Michel Counson en tant qu'administrateur, pour une période de 6 années se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016
- Renouveler le mandat de Pierre L'Hoest en tant qu'administrateur, pour une période de 6 années se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016
- Renouveler le mandat de Francis Bodson en tant qu'administrateur, pour une période d'une année, se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011
- Renouveler le mandat de Laurent Minguet en tant qu'administrateur, pour une période d'une année, se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011

Propositions de nouveaux mandataires :

- Nommer Accès Direct S.A. représentée par Pierre Rion, en tant qu'administrateur, pour une période de 4 années se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014, et constater son indépendance, conformément à l'article 526 ter du Code des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article

- Nommer Jean-Pierre Pironnet en tant qu'administrateur pour une période d'une année se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Jean-Pierre Pironnet (1951) is Director of different non listed companies, and is managing private assets manager. He was an active shareholder of EVS from the foundation of the company until its listing in 1998, during which he played an important role. He is a Doctor in Medicine from the University of Liège.

- Nommer Christian Raskin en tant qu'administrateur pour une période d'une année se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011, et constater son indépendance, conformément à l'article 526 ter du Code des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article.

Christian Raskin (1947) has been a member of the Board of Management of Draka Holding, a major European cable company with leading positions in Belgium, the Netherlands and France. He holds a Master in Economics from the UCL in Belgium. In 1984, he cofounded Zetes Electronics (today Zetes Industries, listed on Euronext Brussels). He joined Draka in 1991 and was successively Managing Director of Plasma Optical Fiber BV in Eindhoven (Netherlands), Draka France, Draka Nederland BV, before joining the corporate office and the Board of Management of Draka in 2001. He will serve as independent Director on the Board of EVS.

7. Rémunération du mandat d'administrateurs

Propositions de décisions:

- Rémunération du mandat d'administrateur pour un forfait annuel de EUR 4.000.
- Montant de EUR 750 (resp. EUR 1.000) par présence à un Conseil d'Administration pour chaque administrateur non-exécutif (resp. le Président non-exécutif du Conseil).
- Montant de EUR 750 (resp. EUR 1.000) par présence à un Comité (Audit ou Rémunérations) pour chaque membre administrateur non-exécutif (resp. le Président non-exécutif dudit Comité).

L'Assemblée est donc valablement constituée et apte à voter sur les points de son ordre du jour.

- Présentation des résultats 2009 et des perspectives de l'année 2010.

L'administrateur-délégué et fondateur monsieur Pierre L'HOEST prend la parole:

« Chers actionnaires,

2009 a été une année particulièrement difficile pour l'ensemble de l'industrie de la production télévisuelle et EVS n'y a pas fait exception. Cela a été d'autant plus marquant que 2008 avait été une année exceptionnelle pour cette même industrie, suite à quelques belles années soutenues par une importante croissance économique et par l'approche des Jeux Olympiques de Pékin.

En chiffres, cela s'est traduit par des ventes en recul de 31% (-26% en excluant les locations liées aux événements sportifs et à taux de change constant). La marge d'exploitation est revenue à 48,7% des ventes sur l'ensemble de 2009, principalement en raison de la baisse de l'activité et des investissements importants réalisés en R&D tout au long de l'année. Nous avons ainsi terminé l'année avec 276 collaborateurs (équivalents temps plein), dont un quart dans nos 13 bureaux étrangers.

Le cash flow généré par les activités en 2009, la grande solidité financière d'EVS et notre confiance dans les perspectives futures de la société permettent à nouveau d'optimiser le rendement des actionnaires par la distribution de dividendes et/ou le rachat d'actions propres. Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire un dividende brut total de EUR 2.48 par action (y compris le dividende intérimaire de EUR 1,00 distribué en novembre 2009), soit un dividende total stable par rapport à l'an passé, et qui représente un ratio de distribution (« pay out ») de 126%.

Mais ce que nous voulons surtout mettre en avant, c'est l'attention continue portée au renforcement de notre organisation par l'engagement de nouveaux collaborateurs talentueux et notre volonté de développer encore plus notre portefeuille de produits, tant dans le marché des cars de régie que dans le segment des studios. L'amélioration du marché constatée au cours du second semestre constitue un facteur encourageant, les clients reconsidérant certaines décisions d'investissement bloquées depuis le début de l'année.

Nous poursuivrons notre stratégie en 2010: renforcer notre position dans le marché des cars de régie et accroître notre présence dans le segment du studio tout en continuant à élargir notre gamme de produits. Dans un marché qui reste difficile et incertain, il sera primordial de lancer des solutions qui aident nos clients à rendre leurs processus de production encore plus efficaces, les aidant ainsi à consacrer leurs ressources à des fonctions créatrices de valeur ajoutée.

Les Jeux Olympiques d'hiver à Vancouver et la coupe du monde de football en Afrique du Sud seront les deux grands rendez-vous sportifs de cette année 2010. Mais au-delà de ces vitrines, ce sont les projets studios qui retiendront aussi notre attention. Ils devraient se multiplier avec la mise sur le marché de nos nouvelles offres et solutions, et notre volonté de gagner des parts de marché dans ce segment prometteur pour notre société.

XDC, filiale à 41,3% d'EVS, a franchi de nouvelles étapes en 2009. Les levées de capitaux réalisées en 2009 (avec le soutien continu de SRIW et l'arrivée de GIMV NV), le soutien de la Banque Européenne d'Investissement et l'acquisition de Film Ton Technik, devraient permettre à XDC de se concentrer pleinement sur le déploiement du cinéma numérique en Europe et de renforcer sa position de leader sur ce marché.

C'est confiant dans l'avenir de la société que le Conseil d'Administration et le Management d'EVS s'engagent sur le chemin qui préparera notre industrie aux Jeux Olympiques de l'été 2012. Les efforts réalisés ces dernières années devront être poursuivis et soutenus afin de nous assurer de nouvelles années de croissance. Tout cela n'est possible que grâce à ceux qui interviennent de manière active dans la vie de notre société: nos collaborateurs, nos clients, nos fournisseurs et nos actionnaires. Nous les remercions pour leur confiance et leurs encouragements.

Monsieur Pierre L'HOEST ouvre une séance de questions-réponses :

Messieurs Pierre L'HOEST et Jacques GALLOY répondent aux diverses questions posées.

Ensuite, aucun autre actionnaire ne demandant plus la parole, l'Assemblée entame l'ordre du jour.

POINT 1 : Rapport de gestion

Les actionnaires ayant pu prendre connaissance au préalable de ce document, le président propose de dispenser de la lecture du rapport de gestion.

Le rapport de gestion est acté

POINT 2 : Rapport des commissaires

Les actionnaires ayant pu prendre connaissance au préalable de ce document, le président propose de dispenser de la lecture du rapport des commissaires.

Le rapport des commissaires est acté

POINT 3 : Affectation des résultats

*Les actionnaires **approuvent à l'unanimité** les comptes annuels de l'exercice et l'affectation du bénéfice net de EUR 27.517 milliers telle que proposée par le Conseil :*

- prélèvement de EUR 6.321 milliers sur les réserves disponibles.
- distribution d'un dividende brut de EUR 2,48 par action (soit un total de EUR 33.586 milliers), stable par rapport à l'an dernier, dont EUR 1,00 a déjà fait l'objet d'un dividende intérimaire le 26 novembre 2009 par détachement du coupon n°9 (code ISIN BE0003820371). Il en résulte un dividende brut final de EUR 1,48 (soit un total de EUR 20.025 milliers) par action payable auprès de la banque ING, hormis les actions propres détenues par la société en date de détachement de coupon, soit le jeudi 27 mai 2010, par détachement du coupon n°10 (code ISIN BE0003820371), la date de paiement du coupon étant le mardi 1 juin 2010;
- communication d'un projet d'acte d'adhésion (plan de participation bénéficiaire) à l'assemblée. Approbation du plan de participation bénéficiaire sous forme de distribution d'actions EVS BROADCAST EQUIPMENT S.A. relatif à la répartition des bénéfices de l'exercice comptable clôturé le 31 décembre 2009 et par conséquent l'attribution, moyennant le respect de ses obligations fiscales par la société, à tous les collaborateurs d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA ayant été engagés par le groupe avant le 1 janvier 2009, d'une participation bénéficiaire sous forme de distribution de 30 (trente) actions (nettes) d'EVS BROADCAST EQUIPMENT S.A. (coupon n° 10 attaché) et, à tous les collaborateurs d'EVS BROADCAST EQUIPMENT S.A. ayant été engagés au cours de l'année 2009, d'une participation bénéficiaire sous forme de distribution de 15 (quinze) actions (nettes) d'EVS BROADCAST EQUIPMENT SA (coupon n° 10 attaché), au prorata de leur temps d'occupation; Ce plan concerne 200 personnes maximum;

Une copie du projet d'acte d'adhésion pourra être obtenue dans les délais prévus par la loi par tous les actionnaires sur simple demande, et avec la preuve de leur actionnariat, auprès de la société: corpcom@evs.tv ou +32 (4) 361 7014.

POINT 4 : Décharge aux administrateurs et au Commissaire.

La proposition de décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé est approuvée à 96.6%

POINT 5 : Renouvellement du mandat de Commissaire

Les actionnaires **approuvent à 100%** le renouvellement du mandat de BDO Réviseurs d'entreprises SCC (B-00023) Elsinore Building-Corporate Village, Avenue Da Vinci 9 - Box E.6. - 1935 Bruxelles - Zaventem, représenté par Félix FANK (F-

01438), Réviseur d'Entreprise Belge, pour un mandat de 3 années pour des honoraires annuels forfaitaires de EUR 42.500 par an, montant non indexable et hors TVA.

POINT 6 : Nominations et renouvellements de mandats d'administrateurs

Les actionnaires **constatent** que Cytindus S.A., représentée par Michel Delloye, et Pierre Rion ne demandent pas le renouvellement de leur mandat d'administrateur. Les actionnaires **décident, à la majorité de plus de 50% des voix** de :

- Renouveler le mandat de Michel Counson en tant qu'administrateur, pour une période de 6 années se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016 – 81.0% de votes favorables
- Renouveler le mandat de Pierre L'Hoest en tant qu'administrateur, pour une période de 6 années se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016 – 96.2% de votes favorables
- Renouveler le mandat de Francis Bodson en tant qu'administrateur, pour une période d'une année, se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011 – 91.3% de votes favorables
- Renouveler le mandat de Laurent Minguet en tant qu'administrateur, pour une période d'une année, se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011 – 82.5% de votes favorables
- Nommer Accès Direct S.A. représentée par Pierre Rion, en tant qu'administrateur, pour une période de 4 années se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2014, et constater son indépendance, conformément à l'article 526 ter du Code des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article – 97.8% de votes favorables
- Nommer Jean-Pierre Pironnet en tant qu'administrateur pour une période d'une année se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011 – 79.9% de votes favorables
- Nommer Christian Raskin en tant qu'administrateur pour une période d'une année se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011, et constater son indépendance, conformément à l'article 526 ter du Code des sociétés, dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés par cet article. – 100.0% de votes favorables

POINT 7 : Rémunération du mandat d'administrateurs

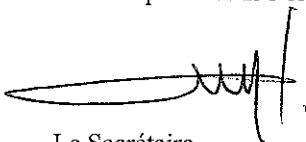
Les actionnaires **approuvent à 100%** la proposition du Conseil, c'est-à-dire :

- Rémunération du mandat d'administrateur pour un forfait annuel de EUR 4.000.
- Montant de EUR 750 (resp. EUR 1.000) par présence à un Conseil d'Administration pour chaque administrateur non-exécutif (resp. le Président non-exécutif du Conseil).
- Montant de EUR 750 (resp. EUR 1.000) par présence à un Comité (Audit ou Rémunérations) pour chaque membre administrateur non-exécutif (resp. le Président non-exécutif dudit Comité).

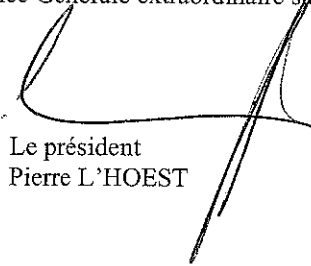
L'ordre du jour étant épuisé, le Président propose de dispenser le secrétaire de la lecture du P.V de cette A.G.

L'Assemblée Générale statutaire est terminée.

Comme prévu dans l'ordre du jour, une Assemblée Générale extraordinaire suit l'A.G statutaire.



Le Secrétaire,
Jacques GALLOY



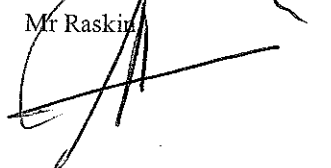
Le président
Pierre L'HOEST

Le Premier Scrutateur,



Mr Peterges

Le Second Scrutateur,



Mr Raskin